

## Commune de SONDERNACH

### Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Sondernach de la séance du 24 mai 2020

#### ORDRE DU JOUR :

- 1/ **Elu** : Installation des conseillers municipaux
- 2/ **Elu** : Election du Maire
- 3/ **Elu** : Election des Adjoints
- 4/ **Elu** : Observations et réclamations
- 5/ **Elu** : Nomination des conseillers communautaires
- 6/ **Elu** : Création des commissions communales
- 7/ **Elu** : Nomination des délégués représentant la commune dans les différents syndicats et associations
- 8/ **Elu** : Lecture de la charte de l' élu local
- 9/ **PV** : Clôture du procès-verbal

### Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints

L'an deux mil vingt le vingt-quatre du mois de mai, à 10 heures, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SONDERNACH.

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 15

Etaient présents MMmes les conseillers municipaux

M BESSEY Thierry

M BUHL Nicolas

Mme CARCO Stéphanie

M COULON Serge

M DEYBACH Pierre

Mme FISCHER Anne

M FRIEDERICH André

Mme GUILLARD Nathalie

Mme HADJIMANOLIS Claire

M HAUDY Daniel

M LEISSER Frédéric

M MATTER Michel

Mme MARCHAL Emmanuelle

M PFINGSTAG Philippe

M SCHREIBER Yannick

Absent : néant

## **1. Installation des conseillers municipaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de M Norbert ROLL, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. M DEYBACH Pierre a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

## **2. Election du Maire**

### **2.1. Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art L 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2.2 Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme BESSEY Pascale, secrétaire de mairie et M DEYBACH Pierre, secrétaire de séance.

### **2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### **2.4 Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art L 65 du code électoral)	1
Nombre des suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Nombre de suffrages obtenus :

M BESSEY Thierry                    14        voix

## 2.5 Proclamation de l'élection du maire

M BESSEY Thierry ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et immédiatement installé.

## 3. Election des adjoints

Sous la présidence de M BESSEY Thierry, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en l'application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à l'unanimité à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

### 3.1 Election du premier adjoint

#### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art L 65 du code électoral)	1
Nombre des suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Nombre de suffrages obtenus :  
M HAUDY Daniel 14 voix

#### 3.1.2 Proclamation de l'élection du premier adjoint

M HAUDY Daniel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

### 3.2 Election du deuxième adjoint

#### 3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art L 65 du code électoral)	1
Nombre des suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Nombre de suffrages obtenus :  
M MATTER Michel 14 voix

#### 3.2.2 Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M MATTER Michel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

### **3.3 Election du troisième adjoint**

#### **3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art L 65 du code électoral)	0
Nombre des suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Nombre de suffrages obtenus :

Mme CARCO Stéphanie 15 voix

#### **3.3.2 Proclamation de l'élection du troisième adjoint**

Mme CARCO Stéphanie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième adjointe et immédiatement installée.

#### **4. Observations et réclamations : néant**

#### **5. Nomination des conseillers communautaires**

Les conseillers communautaires représentant la commune de Sondernach au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster sont énumérés dans l'ordre du tableau, selon le mode de scrutin des communes de moins de 1 000 habitants. Conformément à l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2019 constatant le nombre total et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2020, le nombre de sièges pour la commune de Sondernach est de deux. Sont par conséquent désignés conseillers communautaires selon l'ordre du tableau, M BESSEY Thierry, maire et M HAUDY Daniel, premier adjoint. Le Conseil Municipal en prend acte.

#### **6. Création des commissions communales**

**Le Conseil Municipal décide**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret. **Le Conseil Municipal**, considérant que les candidats aux sièges des différentes commissions communales se sont présentés par liste unique lors de la création de chaque commission, **vote** à l'unanimité la création pour la durée du mandat des commissions communales suivantes : commission chargée des affaires financières et budgétaires, commission chargée des affaires techniques, commission chargée des affaires forestières, commission chargée des affaires agricoles et de la chasse, commission chargée de la communication, commission chargée des affaires sociales. Sont désignés les représentants comme suit

##### Commission chargée des affaires financières et budgétaires

Bessey Thierry – Haudy Daniel – Carco Stéphanie – Hadjimanolis Claire - Pflingstg Philippe – Schreiber Yannick

##### Commission chargée des affaires techniques

Bessey Thierry – Haudy Daniel – Friederich André – Leisser Frédéric – Pflingstg Philippe – Schreiber Yannick

Commission chargée des affaires forestières

Bessey Thierry – Matter Michel – Buhl Nicolas – Coulon Serge - Fischer Anne – Friederich André –  
Guillard Nathalie

Commission chargée des affaires agricoles et de la chasse

Bessey Thierry – Matter Michel – Carco Stéphanie -Buhl Nicolas – Deybach Pierre – Leisser Frédéric

Commission chargée de la communication

Bessey Thierry – Haudy Daniel – Coulon Serge – Fischer Anne - Hadjimanolis Claire – Marchal  
Emmanuelle

Commission chargée des affaires sociales

Bessey Thierry – Carco Stéphanie – Coulon Serge – Fischer Anne – Friederich André – Marchal  
Emmanuelle

**7. Nomination des délégués représentant la commune dans les différents syndicats**

**Le Conseil Municipal décide**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

**7.1 Election des délégués au Syndicat Intercommunal de l'Eglise de l'Emm**

M le Maire, à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, invite l'assemblée à élire 4 délégués au Syndicat Intercommunal de l'Eglise de l'Emm Metzeral-Sondernach. Une seule liste de candidats a été déposée. M Matter Michel – M Buhl Nicolas – M Coulon Serge – Mme Hadjimanolis Claire ayant obtenu l'unanimité, ont été proclamés délégués au Syndicat Intercommunal de l'Eglise de l'Emm et immédiatement installés.

**7.2 Election d'un délégué représentant de la commune au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin**

M le Maire, à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, invite l'assemblée à élire 1 délégué représentant de la commune au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin. Un seul candidat s'est présenté. M Haudy Daniel avec 14 voix Pour et 1 Abstention, a été proclamé représentant de la commune au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin et immédiatement installé.

**7.3 Election des délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

M le Maire, à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, invite l'assemblée à élire 1 délégué représentant de la commune et 1 suppléant. Une seule liste de candidats a été déposée. Ont été élus à l'unanimité M Pffingstag Philippe, titulaire et M Friederich André Suppléant représentants la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster.

**7.4 Election des délégués au Syndicat des Communes Forestières de la Vallée de Munster**

M le Maire, à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, invite l'assemblée à élire 2 délégués représentant de la commune au Syndicat des Communes Forestières de la Vallée de Munster. Une seule liste de candidature a été déposée. Ont été élus à l'unanimité M Matter Michel – Mme Guillard Nathalie représentant la commune au Syndicat des Communes Forestières de la Vallée de Munster.

**7.5 Election des délégués au Syndicat Intercommunal à la carte de la Haute Vallée de la Fecht**

M le Maire, à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, invite l'assemblée à élire 2 délégués représentant de la commune au Syndicat Intercommunal à la carte de la Haute Vallée de la Fecht et 1 suppléant. Une seule liste de candidats a été déposée. Ont été élus à l'unanimité M Friederich André – M Leisser Frédéric titulaires et Mme Carco Stéphanie suppléante, représentant la commune au Syndicat Intercommunal à la carte de la Haute Vallée de la Fecht.

**7.6 Election des délégués représentant de la commune au sein de l'association Périscolaires et Loisirs Vallée de Munster**

M le Maire, à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, invite l'assemblée à élire 2 délégués représentant de la commune au sein de l'association Périscolaires et Loisirs Vallée de Munster. Une seule liste de candidats a été déposée. Ont été élus à l'unanimité M Coulon Serge – Mme Hadjimanolis Claire représentant la commune au sein de l'association Périscolaires et Loisirs Vallée de Munster

**7.7 Election des délégués représentant de la commune au sein du Syndicat Mixte de la Fecht Amont**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5721-2,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Fecht Amont,

Considérant qu'il y a lieu désormais, à la suite de l'entrée en fonctions effectives du nouveau conseil municipal de procéder à la désignation des nouveaux délégués de la commune de Sondernach au sein du syndicat précité,

Considérant qu'il y a lieu, s'agissant des syndicats mixtes ouverts, de se reporter à leurs statuts, lesquels fixent les modalités de représentation de leurs membres,

Considérant qu'en vertu de l'article n° 5.1 des statuts du Syndicat Mixte de la Fecht Amont, la commune de Sondernach dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de désigner les représentants de la commune au sein du syndicat mixte précité :

M Friederich André, titulaire

Mme Guillard Nathalie, suppléant

**8. Lecture de la charte de l'élu local**

M le Maire donne lecture à l'assemblée de l'article L1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, créé par Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, art 2 – Charte de l'élu local.

Discours du Maire nouvellement élu à l'attention de l'assemblée.

**9. Clôture du procès-verbal**

La séance a été levée à 10 heures 45 minutes.

**Tableau des signatures pour l'approbation du**  
**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de la commune de Sondernach de la séance du 24 mai 2020**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1/ **Elu** : Installation des conseillers municipaux
- 2/ **Elu** : Election du Maire
- 3/ **Elu** : Election des Adjoint
- 4/ **Elu** : Observations et réclamations
- 5/ **Elu** : Nomination des conseillers communautaires
- 6/ **Elu** : Création des commissions communales
- 7/ **Elu** : Nomination des délégués représentant la commune dans les différents syndicats et associations
- 8/ **Elu** : Lecture de la charte de l'élu local
- 9/ **PV** : Clôture du procès-verbal

**Signatures au registre**

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
BESSEY Thierry	Maire		
HAUDY Daniel	1 <sup>er</sup> Adjoint		
MATTER Michel	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
CARCO Stéphanie	3 <sup>ème</sup> Adjointe		
BUHL Nicolas	Conseiller municipal		
COULON Serge	Conseiller municipal		
DEYBACH Pierre	Conseiller municipal		
FISCHER Anne	Conseillère municipale		
FRIEDERICH André	Conseiller municipal		
GUILLARD Nathalie	Conseillère municipale		
HADJIMANOLIS Claire	Conseillère municipale		
LEISSER Frédéric	Conseiller municipal		
MARCHAL Emmanuelle	Conseillère Municipale		
PFINGSTAG Philippe	Conseiller municipal		
SCHREIBER Yannick	Conseiller municipal		